

# **Les sujets évoqués en conseil municipal du 24 avril 2012**

## **Mise en vente des classes de l'ancienne école publique**

L'ancienne école publique est à vendre au 7 rue de la Fraternité. La surface bâtie est d'environ 140 m<sup>2</sup> sur une parcelle d'environ 900 m<sup>2</sup>. Le prix de vente est estimé entre 60 000 € et 65 000 €. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 65 000 €.

## **Etude de la carrière d'argile**

Un document préparé par WIENERBERGER en 2008 indiquant l'intérêt du projet de la carrière sud sur le site de la Rochette pour environ 14 hectares est remis à chaque membre du conseil municipal, ainsi que le rapport de présentation extrait du PLU. Un diaporama des photos aériennes prises au-dessus de l'usine de briqueterie et des carrières en cours d'extraction est présenté. Par ailleurs, il est souligné que l'intérêt de cette carrière sud était déjà noté dans le PLU de 2009 et que les nuisances sont moindres par rapport à la carrière du Genetay.

Cette opération nécessite une révision simplifiée avec enquête publique et concertation avec les personnes publiques associées.

La question des coûts engendrés par cette opération sera revu avec l'exploitant. Les conseillers maintiennent leur souhait de visiter l'usine de DURTAL et les carrières. A la question, le conseil municipal est-il favorable à une révision simplifiée du PLU, l'accord est donné à l'unanimité.

## **Construction de la station d'épuration**

La commission d'appel d'offres est seule compétente à prendre la décision d'attribution et le conseil municipal doit prendre acte de ce choix. Pour la construction de la future station d'épuration, l'ensemble de l'historique du dossier est repris.

Ainsi, lors de la commission du jeudi 19 avril 2012 et selon les critères techniques de notes, de prix et de développement durable, il a été décidé d'attribuer l'ensemble du marché, soit les lots 1, 2 et 3, à l'entreprise SOGEA pour un montant de **1 050 000 €**.

Après discussion, le conseil municipal prend acte du choix de la commission d'appel d'offres et autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des marchés. Il est précisé que les marchés seront signés uniquement après la réponse de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général concernant nos demandes de subventions.

## **Questions diverses**

- En ce qui concerne les sentiers pédestres, deux portions de chemins ouverts depuis peu ont été visitées. Ces chemins seront utilisés lors de la ballade organisée le 5 mai par l'Office de Tourisme intercommunal, avec celui du Meslier conformément à l'accord de l'agriculteur.
- Monsieur FERJOUX, géomètre, rencontrera à Doux-Joyau (avec monsieur le Maire), messieurs FERYN et CHATTON pour rétablir, dans ce hameau, un chemin communal allant de Doux-Joyau à la Ricordelière en passant par la Petite Bellonnière. Les travaux pourraient être effectués au cours de l'hiver prochain.
- Problème avec l'antenne collective : il est souligné des problèmes fréquents sur le réseau de l'antenne collective avec des interventions répétitives de l'entreprise NION. Un bilan général sur le réseau est à prévoir avec une enquête à réaliser auprès des particuliers.